

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 18 Mars 2013

L'an deux mille treize, **le 18 Mars**, à 19h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 13 mars 2013, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur **Bernard JAMET, Maire**, afin de discuter des points à l'ordre du jour :

- 1- Comptes administratifs et comptes de gestion 2012
- 2- Affectation du résultat 2012
- 3- Vote des taux d'imposition des taxes directes locales
- 4- Budgets Primitifs 2013
- 5- Installation classée pour la protection de l'environnement : avis sur la demande d'autorisation (CIA Cobiporc)
- 6- Création de 2 postes en CAE/CUI et/ou Emploi d'avenir et/ou Contrat d'apprentissage (service administratif et service technique)
- 7- Reversement de la subvention versée à la commune par le Conseil Général à l'Association Cultur'Ailes
- 8- Questions et informations diverses

Présents : M. JAMET, M. ROBERT, Mme FOUILLET, M. MOREL, Mme PITOIS, M. CANNIEUX, M. COUDRAY, Mme BRULE, Mme GENDROT, M. FOUCHER (arrivé à 19h50).

Excusés : Mlle BELLOCHE, Mme BOURGES (pouvoir à M. FOUCHER), M. RIGAUDEAU (pouvoir à M. JAMET)

Absents : Mme FAYE

Secrétaire de séance : M. ROBERT

1. Compte de Gestion 2012 et Compte Administratif 2012 – Budget Principal Commune
--

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le compte administratif 2012 dont les résultats sont conformes au compte de gestion du receveur municipal.

Le compte administratif 2012 s'établit ainsi :

✓ Section de fonctionnement :	Dépenses	408 429.14 €
	Recettes	783 283.01 €
	Excédent cumulé	374 853.87 €
✓ Section d'investissement :	Dépenses	247 079.38 €
	Recettes	1 007 247.72 €
	Excédent cumulé	760 168.34 €

M.CANNIEUX fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2012. (8 voix pour)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2012. (8 voix pour)

2. Compte de Gestion 2012 et Compte Administratif 2012– Budget Annexe de l'Assainissement

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le compte administratif 2012 dont les résultats sont conformes au compte de gestion du receveur municipal.

Le compte administratif 2012 s'établit ainsi :

✓ Section de fonctionnement :	Dépenses	49 823.87 €
	Recettes	31 699.86 €
	Déficit cumulé	18 124.01 €
✓ Section d'investissement :	Dépenses	22 443.66 €
	Recettes	16 131.00 €
	Déficit cumulé	6 312.66 €

M. CANNIEUX fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2012. (8 voix pour)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion 2012. (8 voix pour)

3. Compte de Gestion 2012 et Compte Administratif 2012– Budget Annexe Les Jardins du Raize

(Arrivée de M. FOUCHER).

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le compte administratif 2012 dont les résultats sont conformes au compte de gestion du receveur municipal.

Le compte administratif 2012 s'établit ainsi :

✓ Section de fonctionnement :	Dépenses	229 461.46 €
	Recettes	229 461.46 €
	Résultat	0.00 €
✓ Section d'investissement :	Dépenses	0.00 €
	Recettes	0.00 €
	Résultat	0.00 €

M. CANNIEUX fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (10 voix pour), adopte le compte administratif 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (10 voix pour), adopte le compte de gestion 2012.

4. Compte de Gestion 2012 et Compte Administratif 2012 – Budget Annexe Lotissement Coteau Sud 3

Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal le compte administratif 2012 dont les résultats sont conformes au compte de gestion du receveur municipal.

Le compte administratif 2012 s'établit ainsi :

✓ Section de fonctionnement :	Dépenses	232 188.92 €
	Recettes	232 297.02 €
	Excédent cumulé	108.10 €
✓ Section d'investissement :	Dépenses	289 032.081 €
	Recettes	56 736.00 €
	Déficit cumulé	232 296 81 €

M. CANNIEUX fait procéder au vote.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (10 voix pour), adopte le compte administratif 2012.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité (10 voix pour), adopte le compte de gestion 2012.

5. Affectation du résultat – Budget Principal Commune

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2012 et constatant qu'il présente un excédent de fonctionnement cumulé de 374 853.87 €, le Conseil Municipal, à l'unanimité (12 voix pour), décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- ✓ A la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) : 374 853.87 €
- ✓ En report à la section de fonctionnement (compte 002) : 0.00 €

6. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les taux des taxes directes locales actuellement en vigueur, à savoir :

✓ Taxe d'habitation :	11.85 %
✓ Taxe foncière sur propriétés bâties :	15.29 %
✓ Taxe foncière sur propriétés non bâties :	39.96 %

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (12 voix pour), le Conseil Municipal fixe les taux d'imposition pour l'année 2013 comme suit :

✓ Taxe d'habitation :	12.03 %
✓ Taxe foncière sur propriétés bâties :	15.47 %
✓ Taxe foncière sur propriétés non bâties :	40.36 %

7. Budget Primitif 2013 – Budget Principal Commune

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité (12 voix pour), adopte la section de fonctionnement du budget primitif 2013 qui s'équilibre comme suit :

- ✓ 569 544.87 € en dépenses et en recettes

La section d'investissement du budget primitif 2013 est adoptée à l'unanimité (12 voix pour).

L'équilibre s'effectue comme suit :

- ✓ 1 405 861.50 € en dépenses et en recettes

8. Budget Primitif 2013 – Budget Annexe de l'Assainissement

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité (12 voix pour), vote le budget annexe de l'assainissement qui s'équilibre comme suit :

- ✓ 51 273.98 € en dépenses et recettes d'exploitation
- ✓ 24 968.43 € en dépenses et recettes d'investissement

9. BUDGET PRIMITIF 2013 – Budget Annexe Lotissement Coteau Sud 3

Après avoir entendu les propositions de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité (12 voix pour), vote le budget annexe du lotissement Coteau Sud 3 qui s'équilibre comme suit :

- ✓ 711 234.66 € en section de fonctionnement
- ✓ 473 423.37 € en section d'investissement

10. Installation classée pour la protection de l'environnement : avis sur la demande d'autorisation (CIA Cobiporc)

Monsieur le Maire expose que :

- par arrêté du 09 Janvier 2013, Monsieur le Préfet a demandé l'ouverture d'une enquête publique d'une durée d'un mois (du 11/03/2013 au 12/04/2013) concernant la demande présentée par la C.I.A COBIPORC en vue d'obtenir l'autorisation à augmenter la capacité d'accueil d'un élevage porcin d'insémination artificielle sur l'exploitation implantée au lieu-dit « La Davière » à JANZE.

- conformément à l'article R. 512-20 du code de l'environnement, le Conseil Municipal doit donner son avis sur cette demande d'autorisation.

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- **N'a aucune remarque particulière à faire sur cette demande d'autorisation.**

11. Création de 2 postes en CAE/CUI et/ou Emploi d'avenir et/ou Contrat d'apprentissage (service administratif et service technique)

M. le Maire explique qu'il serait intéressant de créer 2 emplois sous contrat aidé :

- d'une part, au service technique, pour un renfort durant la saison printemps-été
- d'autre part, au service administratif, durant le congé de maternité d'Anne-Hélène CRESPEL

Pour information : le tableau des effectifs du personnel n'est pas à modifier compte tenu qu'il s'agit d'un emploi d'insertion.

M. le Maire précise que le contrat d'insertion pourra prendre 3 formes : CAE ou Emploi d'avenir ou Contrat d'apprentissage.

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à recruter deux agents dans le cadre des Contrats Aidés (CAE ou Emploi d'Avenir ou Contrat d'apprentissage), pour une durée hebdomadaire de 20 heures minimum,**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à lancer la procédure de recrutement et à signer la convention et tout document relatif à cette affaire.**

12. Reversement de la subvention versée à la commune par le Conseil Général à l'Association Cultur'Ailes

M. le Maire explique que le Conseil Général 35 a attribué une subvention de 1 100€ pour le spectacle intergénérationnel du 08 juin prochain.

Cette somme a été versée sur le compte de la commune de Brie et il convient de la verser à l'Association Cultur'Ailes.

➤ **Décision :**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE de verser la subvention de 1 100.00€ à l'association Cultur'Ailes.**

13. Questions et informations diverses

Néant.

Séance levée à : 22h20.
Prochaine séance le :